



Commission Economique pour
l'Europe des Nations Unies



Secretariat of the Union for the Mediterranean
Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée
الإمانة العامة للإتحاد من أجل المتوسط



Ministère de l'Environnement,
de l'Aménagement du
Territoire et de la Mer



TABLE RONDE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTIÈRES DANS LE SUD DE LA MEDITERRANEE

26 - 27 Novembre 2012
Chambre des Députés, Rome, Italie

Note d'information

La Table ronde internationale sur la gestion des ressources en eau transfrontières dans le sud de la Méditerranée est organisée conjointement par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Global Water Partnership Méditerranée (GWP-Med), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW: LEARN), et la composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne pour l'Eau (MED EUWI), avec le soutien du ministère italien de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mer.

La table ronde se tiendra avant la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention de la CEE-ONU sur la Protection et l'Utilisation des Cours d'Eau Transfrontières et des Lacs Internationaux (Convention sur l'Eau), qui aura lieu les 28-30 Novembre 2012.

I. Contexte

L'eau est une ressource de plus en plus rare dans la région méditerranéenne, inégalement répartie dans le temps comme dans l'espace, et fortement exploitée. De nombreux pays du Sud de la Méditerranée sont fortement dépendants des ressources en eau partagées, eau de surface comme eau souterraine. Considérant la croissance démographique actuelle et future, les impacts de la variabilité et du changement climatiques et les changements économiques et sociaux, la gestion de l'eau constitue un défi majeur. La coopération transfrontalière devient ainsi de plus en plus cruciale pour éviter les conflits entre pays riverains, pour optimiser l'utilisation des ressources et assurer leur durabilité, contribuant ainsi à la stabilité, la paix et la prospérité dans la région.

Bien qu'il existe des exemples réussis d'efforts en vue d'une gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières dans le Sud de la Méditerranée, la collaboration entre les pays reste généralement limitée. Les usages conflictuels de l'eau, les cadres juridiques et institutionnels différents, les priorités politiques et les intérêts stratégiques divergents et le niveau de développement parfois inégal sont quelques-uns des obstacles qui entravent la coopération. Dans certains cas, des relations politiques turbulentes ont mené les efforts de coordination à une impasse.

De nombreux acteurs, tels que la Commission Economique et Sociale de l'ONU pour l'Asie Occidentale (CESAO), la CEE-ONU, l'UpM, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), L'Initiative Européenne pour l'Eau, le GWP-Med ainsi que de nombreux donateurs bilatéraux travaillent aux niveaux régional, sous-régional, national et à l'échelle du bassin versant pour aider à surmonter ces obstacles et promouvoir une coopération renforcée pour la gestion durable des eaux transfrontières.

Au travers de l'échange d'expériences s'appuyant sur les résultats positifs découlant de la gestion coopérative des ressources en eau partagées, il s'est avéré possible de catalyser encore plus le progrès, comme en témoignent, par exemple, le dialogue régional sur les questions de gestion des ressources en eau transfrontières dans les pays du Sud-Est de l'Europe dans le cadre de la Phase Petersberg II / Processus de la Déclaration d'Athènes, la CEE-ONU ou le projet FEM IW: LEARN mené par le PNUD.

La Convention sur l'eau, depuis son entrée en vigueur en 1992, a fourni un cadre important pour l'amélioration de la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières dans la région paneuropéenne. S'appuyant sur les succès obtenus au cours des 20 dernières années, les Parties à la Convention ont adopté en 2003 un amendement afin d'ouvrir la Convention à l'adhésion par les pays non CEE. Avec peu de ratifications manquantes, l'amendement devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année. La Convention sur l'eau va ainsi se transformer en un cadre juridique mondial multilatéral pour la coopération sur les eaux transfrontières, ouverte à la ratification par tous les États Membres de l'ONU. Dans ce contexte, la Convention sur l'eau peut offrir un cadre de coopération solide également pour les pays du Sud de la Méditerranée. L'expérience ainsi que les lignes directrices politique et technique développées dans son cadre peuvent être utiles pour les pays sud-méditerranéens afin de développer la coopération au niveau régional et du bassin, ainsi que pour potentiellement transférer et reproduire des exemples / expériences de réussite dans la région du sud de la Méditerranée.

Compte tenu du fait que les ressources en eau douce provenant de l'extérieur de la région arabe contribuent pour plus de la moitié aux ressources en eau renouvelables disponibles dans les pays arabes, la garantie des droits sur ces ressources est devenue un élément de la sécurité nationale et régionale. Une vision et une base juridique commune pour la gestion des ressources en eau partagées – tant en interne, entre les pays arabes, qu'à l'extérieur, avec les pays non arabes voisins en amont - peut constituer une étape importante vers la réalisation de la sécurité de l'eau dans la région arabe. À cette fin, le Conseil Ministériel Arabe de l'Eau (AMWC) a demandé au Centre d'études sur l'eau et la sécurité arabe de l'eau de la Ligue des États arabes et à la CESAO de préparer un cadre juridique sur les eaux partagées dans la région arabe. L'objectif du cadre juridique est d'établir les principes fondamentaux sur lesquels cette coopération, la gestion et l'allocation entre pays riverains des ressources en eau partagées et des aquifères devraient être fondées. Sur la base des résolutions de l'AMWC, la préparation du cadre juridique est en bonne voie grâce à un processus intergouvernemental de consultation. Une troisième série de consultations sera organisée avant les délibérations qui auront lieu à la prochaine session ministérielle du AMWC à la mi-2013. En outre, la CESAO et la coopération CESAO-BGR ont apporté leur soutien à la gestion des ressources en eau partagées dans la région au travers de consultations d'experts et de la préparation de l'état des lieux des ressources en eau partagées en Asie occidentale.

Depuis ses débuts en juillet 2008, l'Union pour la Méditerranée a mis en évidence l'importance de l'élaboration d'un cadre commun dans la région portant sur l'utilisation et la gestion des ressources en eau douce. L'annexe de la Déclaration de Paris dit que «l'importance de l'eau est reconnue: la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne en Jordanie en Octobre 2008 définira une stratégie méditerranéenne de l'eau". La Déclaration des ministres des affaires étrangères réunis à Marseille (4 novembre 2008) est allée plus loin en affirmant l'importance de l'élaboration d'un cadre commun indiquant «La Réunion ministérielle Euromed sur l'eau se tiendra en Jordanie. Les ministres conviennent de définir la stratégie pour l'eau dans la région méditerranéenne conformément aux orientations arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Paris pour la Méditerranée. Ils encouragent une mise en œuvre rapide des partenariats pour mettre en œuvre des projets concrets en accord avec les dispositions de la stratégie". Quatre ans plus tard, un cadre commun sur l'eau douce dans la région méditerranéenne reste aléatoire bien que le Secrétariat de

l'UpM persévère dans l'identification des projets en harmonie avec l'objectif plus large de l'Union pour la Méditerranée.

II. Buts et objectifs

La Table ronde offrira une plate-forme pour l'échange d'informations et d'expériences et pour un débat sur les progrès accomplis et les défis à venir.

Il permettra aux représentants des pays du Sud de la Méditerranée de travailler ensemble et avec d'autres pays de la Méditerranée pour:

- Débattre de l'état actuel, des progrès accomplis et des défis qui se posent en matière de coopération sur les eaux transfrontières dans le sud de la Méditerranée
- Echanger les expériences, les leçons apprises et mettre en valeur les bonnes pratiques de la coopération transfrontalière pour différents bassins / aquifères, à la fois du nord et du sud de la Méditerranée.
- Accroître la sensibilisation à et la compréhension de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU et ses activités, y compris les documents d'orientation technique et stratégique élaborés dans son cadre et les expériences pratiques de son application
- Identifier les options aux niveaux technique et politique pour l'avenir, y compris identifier des cas spécifiques de coopération sur les eaux partagées qui présentent un certain niveau de maturité et qui pourraient être favorisés par les riverains comme des projets prioritaires à soutenir.

III. Organisation des travaux

Des exposés, des séances plénières avec modérateur et des séances en petits groupes permettront de discuter des questions liées à la gestion de l'eau transfrontière dans la région méditerranéenne.

La table ronde se concentrera sur les thèmes suivants:

- **Cadrage:** Vues des pays sur l'état et l'avenir de la coopération sur les eaux transfrontières dans la région, progrès réalisés au niveau régional et au niveau des pays et défis existants.
- **Renforcement des aspects juridiques et institutionnels de la coopération transfrontière en matière d'eaux de surface et d'eaux souterraines.**

Cette séance portera sur les instruments juridiques qui existent aux niveaux mondial, régional et des bassins, ou qui sont en cours de développement, et leurs arrangements institutionnels. La réunion examinera dans quelle mesure ces instruments peuvent faciliter et/ou ont facilité la coopération.

- **Information pour la coopération transfrontière sur l'eau.**
Cette session se concentrera sur les questions techniques et stratégiques liées à la surveillance et à l'évaluation conjointes des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières, y compris la gestion et l'échange d'informations. La table ronde examinera les processus existants et les bonnes pratiques dans la région méditerranéenne et au-delà.

- **Gestion de la ressource partagée: Concilier des intérêts et des usages différents dans les bassins transfrontaliers.**

Cette session se concentrera sur la façon d'assurer une utilisation raisonnable, équitable et durable des ressources partagées, en s'appuyant sur des exemples positifs de l'application de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin, y compris pour la protection des écosystèmes.

- **Faire face à des conditions changeantes: adaptation à la variabilité et au changement climatiques dans les bassins transfrontaliers.**

Cette session se concentrera sur les défis liés à la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières dans des conditions de variabilité et du changement du climat, et permettra de mettre en

évidence des exemples d'approches pour faire face à l'incertitude, pour évaluer la vulnérabilité, et pour développer conjointement et appliquer des mesures visant à accroître la résilience.

- Création d'un environnement propice à la coopération: Impliquer les parties prenantes, pour permettre l'enrichissement mutuel et renforcer leurs capacités.

La session montrera le rôle des acteurs-clés et des parties prenantes dans la promotion de la gestion des ressources en eau transfrontières pour une plus grande participation, équité et responsabilité.

- Aller de l'avant: discussion sur les opportunités et les défis pour améliorer la coopération transfrontière dans la région, y compris l'identification des domaines prioritaires pour les interventions dans les bassins et les aquifères spécifiques où les riverains souhaitent faire avancer la coopération.

Tous les participants sont invités à contribuer et à participer aux discussions de la table ronde. Les pays, les experts et les autres organisations intéressés, qui ont l'intention de faire des présentations, sont invités à en informer les organisateurs à l'avance à chantal.demilecamps@unece.org

L'ordre du jour définitif de table ronde sera distribué en temps utile avant la réunion en tenant compte des demandes de présentations reçues des pays, des experts et d'autres organismes intéressés.

IV. Participation

Des délégués des pays du sud de la Méditerranée: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Palestine et Tunisie participeront à la table ronde. Des représentants des pays du nord de la Méditerranée ainsi que des experts pertinents participeront également.

Il est prévu que les participants de la table ronde seront des représentants gouvernementaux au niveau directeur. Compte tenu des thèmes qui seront abordés, les délégations devraient inclure des représentants des différents ministères concernés, tels que l'eau, l'agriculture, l'environnement, les affaires étrangères, etc

Les organisateurs peuvent financer la participation à la table ronde pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 représentants admissibles par pays. En outre, la Convention CEE sur l'eau sera en mesure de financer la participation d'un représentant du gouvernement par pays éligible à la sixième session de la Réunion des Parties, 28-30 Novembre 2012.

Les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile et des représentants des bailleurs de fonds seront également présents.

V. Informations pratiques

La table ronde débutera à 10 heures le lundi 26 Novembre 2012 et se terminent à 17h00 le mardi 27 Novembre 2012. Elle aura lieu à la Chambre des Députés à Rome.

Les langues de travail seront l'anglais et le français, l'interprétation simultanée sera assurée.

Pour s'inscrire, les participants désignés doivent envoyer leur formulaire de lettre de candidature et d'inscription à cammile.marcelo@unece.org de 10 Octobre 2012.

GWP-Med assurera l'organisation logistique et le soutien financier pour les participants à la table ronde.

D'autres informations et documents pertinents seront mis à disposition en temps voulu:
http://www.unece.org/env/water/southmed_roundtable.html